

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

758^{ème} séance

Lundi 2 avril 2007, à 10 heures

Vienne

Président : M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 10 h 4.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte la 758^{ème} séance du Sous-Comité.

Je vais maintenant donner la parole à la représentante de la Fédération internationale de l'aéronautique qui a une déclaration importante à nous faire. Vous avez la parole.

Échange de vues général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Mme R. M. RAMIREZ DE ARELLANO (Fédération internationale d'aéronautique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Comme toujours, c'est un grand plaisir de vous saluer et je vous présente le grand bonjour du président de la Fédération astronautique internationale et je vous remercie de m'avoir donné la parole et de pouvoir aborder un point de l'ordre du jour qui a déjà été abordé la semaine passée.

Je vais lire le texte en anglais, l'anglais qui est la langue de travail de la Fédération internationale.

[*L'orateur poursuit en anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au nom des organisations membres et des experts volontaires de la Fédération aéronautique internationale, j'ai le plaisir de faire un certain nombre de commentaires devant le Sous-Comité juridique. La FAI est une organisation non gouvernementale dont les membres comprennent les agences spatiales, les

entreprises, les universités, les sociétés professionnelles s'occupant de l'espace. Nous sommes de caractère international. Nous disposons de différentes organisations situées dans la plupart des pays participant au Sous-Comité. Notre fédération cherche à promouvoir la sensibilisation du public et l'appréciation des activités spatiales partout dans le monde. Nous organisons des congrès annuels qui se tiennent à différents endroits du monde. Le prochain congrès se tiendra du 24 au 28 septembre 2007 à Iderabad en Inde. Nous allons organiser également le Congrès astronautique international à Glasgow en Écosse en 2008 et en Corée en 2009.

L'échange d'informations sur les différents programmes spatiaux. La FAI a été créée pour établir un lien entre tous ceux qui s'intéressent à l'espace. Nous cherchons à promouvoir cette interaction en utilisant notre nouveau site Internet qui donne les nouvelles capacités d'établir des réseaux pour nos experts techniques. Le développement d'une main d'œuvre hautement motivée compétente. La FAI encourage activement la participation de tous ceux qui participent aux activités spatiales et qui participeront à ces activités dans les années à venir. Depuis 1999, nous avons accueilli la participation d'étudiants à nos congrès annuels. En 2006, nous avons inauguré un nouveau programme pour les jeunes professionnels qui ont permis aux jeunes de se familiariser avec les questions spatiales traitées par nos congrès.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Reconnaissance des résultats obtenus dans les activités spatiales. En collaboration étroite avec nos sociétés membres, la Fédération présente des prix à des individus qui se sont distingués dans la poursuite de l'excellence dans le domaine de l'aéronautique et de la coopération internationale.

Maintien et préservation de l'information sur l'évolution de l'espace. La Fédération garde des archives en ligne contenant tous les documents présentés pendant nos congrès internationaux. Nous sommes sur le point d'étendre notre archive numérique qui a commencé en 2003 pour inclure des documents présentés les années précédentes, donc en remontant jusqu'en 1963. Nous pensons que cette archive numérique sera une ressource utile à l'ensemble de la communauté internationale.

Utilisation accrue par les pays en développement du système spatial pour le développement humain. La Fédération et ses organisations membres tiennent compte et se rendent compte des avantages potentiels qu'offrent les données spatiales, la technologie spatiale pour les pays en développement. Notre Fédération a appuyé activement les différents ateliers à l'attention des représentants des pays en développement organisés en collaboration avec le Bureau des affaires spatiales de l'ONU. En 2007, un atelier FIA/ONU se tiendra au Centre national de télédétection en Inde. L'atelier à Iderabad se penchera sur l'utilisation de la technologie spatiale afin d'améliorer la sécurité alimentaire. Notre Fédération participe activement également au développement du droit spatial. La Fédération a participé activement par le biais de l'Institut international du droit spatial à différentes réunions et colloques qui ont été organisés.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la possibilité d'intervenir aujourd'hui au nom de la Fédération aéronautique internationale. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie la représentante de la Fédération aéronautique internationale pour son intervention. Je voudrais faire trois commentaires qui me paraissent nécessaires et utiles. Tout d'abord, le fait que la Fédération s'occupe du développement humain. Cela permet d'établir une synergie. La synergie est un mot essentiel comme l'a indiqué la Colombie, il y a une synergie importante entre les questions économiques, politiques et scientifiques. Nous sommes également heureux de voir que l'atelier qui se tiendra en Inde portera sur la sécurité alimentaire qui est une question importante ces jours-ci, comme l'a mentionné le PNUD dans ses différents rapports. Nous vous remercions également de votre participation aux activités du droit de l'espace.

Avant de passer à la question suivante, je vais donner la parole à l'Égypte qui a une contribution intéressante à nous faire.

M. M. H. MAHMOUD (Égypte) [*interprétation de l'arabe*]: Merci. Je vous remercie de me donner la possibilité d'intervenir au titre du point 3 de l'ordre du jour.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Sous-Comité, ma délégation se félicite des résultats du Sous-Comité scientifique et technique portant sur la question des débris spatiaux. Ceci est repris dans les directives afin de réduire les débris spatiaux, les directives sur l'atténuation des débris spatiaux. Ma délégation estime que les débris spatiaux sont une question importante pour l'Égypte et pour l'ensemble de la communauté internationale.

En effet, les débris constituent un danger qui remet en question et en danger la liberté d'exploration et d'utilisation de l'espace. Cela pose un danger à l'environnement spatial. Il est dès lors indispensable pour le Comité d'accorder une attention spéciale à cette question.

[*Note de la dactylo: Retranscription très difficile car on entend très distinctement l'orateur et la voix de l'interprète est masquée très souvent par l'orateur. Il est très difficile d'entendre l'un sans entendre l'autre. Cela se présente très fréquemment et rend quasiment impossible la transcription.*]

Après avoir étudié les lignes directrices mises au point par le Sous-Comité scientifique et technique, nous nous rendons compte que ces lignes directrices cherchent à réduire les effets négatifs des débris spatiaux. Dès lors ces lignes directrices contiennent les points suivants: les directives pour limiter les débris spatiaux, nous devons tenir compte de ces directives lors de la planification de la conception de lancement des engins spatiaux, de lancement de missions et bien sûr le retrait de l'orbite de ces vaisseaux spatiaux. Pour la planification, la conception, la production et l'exploitation de cette mission ainsi que des lanceurs et différents étages. Ces directives tiennent compte de l'évolution future de la science spatiale et la question des débris a deux éléments: 1) Comment se débarrasser des débris qui sont déjà présents sur l'orbite? 2) Comment réduire les débris qui seront créés lors de missions ultérieures?

Etant donné que ces principes sont liés au premier aspect et pas au deuxième qui sont liés à la façon dont on pourrait se débarrasser des débris déjà en place, ma délégation estime que nous devons attacher une importance toute particulière à l'élimination des débris qui existent déjà dans l'espace en adoptant différentes recommandations à cet effet. Nous réaffirmons la nécessité de tenir

compte des éléments suivants: 1) Essayer de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éliminer les débris spatiaux, débris qui se trouvent déjà sur l'orbite, conformément au principe pollueur/payeur. Autrement dit, les pays qui ont entrepris certaines activités qui leur ont donné des avantages devraient également assumer la responsabilité pour l'orbite. Autrement dit, ces pays devraient assumer leurs responsabilités à propos des débris créés et les éliminer conformément au principe pollueur/payeur. 2) Les mesures adoptées ne devraient pas consister à éliminer les débris spatiaux de l'espace ou toutes ces mesures pour réduire le nombre de débris spatiaux dans l'espace ne devraient pas aboutir à l'adoption, ces mesures ne devraient pas restreindre ou placer des obstacles sur la possibilité pour les pays en développement d'explorer et d'utiliser l'espace et il importe de garantir un accès libre et équitable de l'espace pour tous.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, Monsieur le représentant de l'Égypte. Nous allons poursuivre. Je voudrais faire un commentaire suite à ce qui a été dit au début de la session par le président, ce qui revient un petit peu à votre déclaration Monsieur le représentant de l'Égypte, lorsque vous parlez de la responsabilité commune et différenciée, c'est un point essentiel. Merci.

Nous allons poursuivre nos travaux, il s'agit de la 758^{ème} séance du Sous-Comité. Nous allons donc poursuivre et conclure le point 7 de l'ordre du jour, ensuite nous allons passer au point 8, l'UNIDROIT, et ensuite nous allons éventuellement passer au point 9, la pratique en matière d'immatriculation des objets spatiaux. Le groupe de travail sur les pratiques d'immatriculation se retrouvera sous la présidence de M. Schrogl de l'Allemagne.

Avant de poursuivre, je voudrais vous rappeler la deuxième série de consultations informelles dirigé par le professeur Kopal qui aura lieu de 14 à 15 heures dans la salle C0713. Je voudrais également vous rappeler qu'aujourd'hui, mon week-end a été un peu agité donc je reprends, c'est la date limite pour donner au secrétariat les commentaires ou les corrections concernant le document de travail 2 qui est la liste provisoire des participants. J'avais levé la séance, mais en fait c'était une erreur, je poursuis.

Examen et révision possible des principes déterminant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je passe au point 7, "Sources

d'énergie nucléaire dans l'espace". Je n'ai aucun orateur sur ma liste au titre de ce point 7. Je voudrais savoir si une délégation souhaite intervenir sur le point 7, je vous invite très chaleureusement à prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas. Je ne remercie personne puisque personne n'est intervenu. Nous avons terminé l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux au titre de la convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles (point 8 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Nous allons maintenant passer au point 8, UNIDROIT. Je voudrais demander s'il y a une délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour. L'Allemagne. Je donne la parole au représentant de l'Allemagne sur ce point.

Mme V. GRÄFIN VON ROEDERN (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. L'année dernière l'Allemagne a participé activement aux consultations concernant la préparation du protocole de l'espace. Au cours des derniers mois, l'UNIDROIT a reporté son travail sur le protocole à cause du travail lié à la finalisation du protocole sur les chemins de fer. Nous sommes heureux de voir que le travail sur le protocole spatial va se poursuivre en 2007. Avant la finalisation de ce protocole, plusieurs questions importantes sont à régler, c'est-à-dire la ratification des biens spatiaux, la non-ingérence de ce nouveau registre, ainsi que le rapport avec les obligations du service public. Toutes ces questions devront être réglées avant de pouvoir terminer le protocole. Nous allons poursuivre ces travaux sur les négociations à l'avenir afin de garantir qu'il n'y ait pas de conflit avec le Registre actuel des Nations Unies portant sur les biens spatiaux. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie la représentante de l'Allemagne pour cette intervention. J'espère que cela va lancer le débat sur la question car c'est une question un peu nouvelle mais qui présente des éléments intéressants du droit international privé, en tout cas c'est une question assez nouvelle qui mériterait peut-être notre attention et nous permettrait de faire appel à tous les éléments, tous les secteurs qui constituent le monde spatial, il ne s'agit pas simplement de gouvernements d'autorité nationale. Il y a également d'autres éléments.

Je vais donner la parole au représentant de l'UNIDROIT. Vous avez la parole, Monsieur le représentant de l'UNIDROIT.

M. M. STANFORD (UNIDROIT) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonjour. L'Institut international pour l'unification du droit privé, l'UNIDROIT, se félicite d'avoir été invité par le Bureau des affaires spatiales et à faire rapport à la 46^{ème} session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de tout ce qui s'est passé depuis notre dernière session et notamment pour ce qui est de l'avancement du projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux et à la convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles.

Je vais tout d'abord vous parler de l'adoption et l'ouverture à la signature du deuxième protocole de la Convention du Cap qui porte surtout sur les matériels roulants. Celui-ci a été signé au Luxembourg le 23 février 2007. A cette occasion 4 des 42 États présents ont signé le nouveau protocole. Il s'agit du Gabon, de l'Italie, du Luxembourg et de la Suisse. Un certain nombre d'autres États ont indiqué qu'ils avaient l'intention de devenir signataires également de ce nouveau protocole. La Conférence diplomatique a décidé par ailleurs que le siège du futur registre international pour le matériel roulant se situera au Luxembourg.

En attendant, la Convention du Cap elle-même et le premier protocole portant notamment sur les questions liées à l'équipement d'aéronefs continuent d'attirer de nouvelles ratifications et adhésions. Depuis la dernière session du Sous-Comité juridique, sept nouveaux États sont devenus parties aussi bien à la Convention qu'au protocole. Il s'agit des pays suivants: l'Afghanistan, l'Angola, la Colombie, l'Indonésie, le Kenya, la Mongolie et l'Afrique du Sud. Le nombre d'États parties aux deux instruments représente actuellement 16 États. Un certain nombre d'États ont indiqué qu'ils étaient à un état avancé pour l'application des deux instruments.

Au cours des dix premiers mois du fonctionnement du Registre international pour les objets aériens, 33 500 intérêts ont été immatriculés pour 15 000 aéronefs hélicoptères et moteurs. Le Registre international représente près de 50% de toutes les transactions commerciales internationales. Le Registre international a été disponible pour les usagers à 98% du temps depuis son entrée en vigueur le 1^{er} mars 2006, alors que son objectif contractuel était de 99,6%. Il est très clair que le Registre international a bien démarré et qu'il a bénéficié d'une large acceptation parmi les usagers. Par ailleurs, il est clair que l'expérience obtenue dans la mise en place de ce registre facilitera le travail qu'il nous reste à faire lors du

développement du registre international futur pour les biens spatiaux et cela permettra de réduire les coûts d'un tel registre.

Avec la Convention du Cap et le Protocole des aéronefs en place et le Protocole au Luxembourg adopté, l'UNIDROIT a l'intention de poursuivre rapidement le travail sur l'autre protocole de la Convention du Cap, cette fois-ci sur les questions liées particulièrement aux biens spatiaux. L'Assemblée générale des États membres de l'UNIDROIT qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2005 a conseillé à ce projet un statut de priorité dans le contexte du programme de travail d'UNIDROIT pour l'exercice 2006-2008. Le fait que le comité d'experts d'UNIDROIT qui dirige ce projet ne s'est pas retrouvé depuis octobre 2004 est dû à différentes raisons, notamment pour la priorité qu'il était nécessaire d'accorder à la Convention du Cap et deuxièmement pour que la Convention puisse entrer en vigueur et également, nous avons dû terminer le travail sur le protocole ferroviaire.

Mais il y avait également d'autres tâches intersessions importantes à terminer, entre autres il s'agissait pour les gouvernements participants et le groupe de travail spatial de donner au secrétariat de l'UNIDROIT les informations pour les services qui seraient considérés comme des services publics dans leur pays au titre de l'article 7.3 du protocole préliminaire et comment ces services étaient protégés dans leur pays actuellement. Le secrétariat devait préparer un rapport sur cette question et à la lumière des réponses des gouvernements et du groupe de travail spatial, le présenter suffisamment à l'avance pour la prochaine session du comité. La deuxième tâche consistait à développer des propositions liées au système d'immatriculation international futur et ce sous-comité devait faire rapport au comité à tant avant sa prochaine session. Une autre tâche consistait à préparer une proposition révisée pour étendre l'application de la Convention du Cap sur les droits des débiteurs.

Il y avait également une autre condition fondamentale qui devait être satisfaite avant que le comité d'experts gouvernementaux puisse être convoqué. Il s'agissait de la nécessité pour le groupe de travail sur l'espace, l'organe créé par l'UNIDROIT, de regrouper toutes les connaissances accumulées sur l'espace commercial international et les communautés financières dans le cadre d'un processus de consultations intergouvernementales pour assurer l'appui additionnel de la part des communautés, nécessaire pour qu'elles soient en mesure de répondre aux appels fréquents relativement à ces connaissances, aussi bien pendant les sessions du comité d'experts gouvernementaux que lors des affectations intersessionnelles. Il ne peut faire aucun doute dans l'esprit d'UNIDROIT que le groupe de travail sur

L'espace a un rôle essentiel à jouer et si nous devons pouvoir obtenir un produit véritablement utile et commercialement viable. En vue de relancer le processus, le 24 avril nous avons organisé un forum d'une journée réunissant les entités importantes du secteur public et du secteur privé et quand on réfléchit à ce que je viens de dire à propos de l'importance du fait d'obtenir un nouvel appui pour le groupe de travail, le forum s'adressait non seulement à certains gouvernements participant à la consultation intergouvernementale, mais également aux communautés internationales du secteur commercial ou financier. Ce forum s'est avéré être une grande réussite en particulier du fait qu'y ont participé des représentants de divers groupes ou entreprises du secteur commercial et du secteur financier. On a pu constater qu'il y avait différentes façons d'aider le groupe de travail, tout le monde n'était pas prêt à financer ces activités mais dans l'ensemble chacun était prêt à faire part de ses connaissances ou produire des commentaires. En même temps, il a été dit clairement qu'un tel appui nécessitait que le projet soit réalisé aussi rapidement que possible. Après avoir fait le bilan de la situation et identifié les choses essentielles qui restaient à réaliser, le forum a conclu que ces activités devraient être réalisées et les résultats devraient être examinés dans le cadre de discussions supplémentaires avant que le comité puisse être convoqué à nouveau.

Depuis la tenue du forum, le secrétariat d'UNIDROIT est resté en contact avec des représentants des communautés internationales des secteurs commercial et financier pour voir comment il pouvait au mieux participer au travail restant à réaliser. Plusieurs des parties nouvelles se sont ainsi engagées à appuyer le groupe de travail pour le travail qui restait à réaliser. L'une des tâches principales confiée au groupe de travail après la deuxième session du comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT, la préparation d'une proposition révisée pour l'élargissement de l'application de la Convention du Cap au droit des débiteurs a été réalisée.

En outre, pour mettre la dernière touche aux réponses émanant des gouvernements au questionnaire mentionné plus haut, le secrétariat a envoyé un autre questionnaire aux institutions financières pour avoir leur avis sur la question et sur la base des réponses reçues de la part des gouvernements et des institutions financières à ces questionnaires, le secrétariat a préparé un document intérimaire sur les différentes options que pourrait saisir le comité d'experts gouvernementaux à propos de cette question essentielle du service public.

Vu l'activité limitée des gouvernements sur le forum web mis sur pied par l'Union

internationale des télécommunications pour faciliter le travail du sous-comité chargé d'examiner certains aspects du système international d'immatriculation, le secrétariat a envoyé un questionnaire principalement aux fabricants de satellites, sur l'une des principales questions qu'était chargé d'examiner le sous-comité. Il s'agissait des critères à utiliser pour identifier les objets spatiaux couverts par le futur protocole et dans le registre international à venir. Il a également préparé un document intérimaire sur les résultats de cette enquête.

En outre, une autre des questions devant être discutée par le sous-comité étant celle du registre international des objets spatiaux, il est bon de noter que ces derniers mois il y a eu plusieurs propositions de candidature pour ce qui est de jouer le rôle de registraire de ce registre. Avec l'accélération envisagée pour le calendrier des activités, il est important de savoir qu'un des gouvernements activement associé au processus de consultations intergouvernementales, ce conseil est suffisamment engagé envers ce protocole qu'il envisage d'organiser une conférence diplomatique relative à l'adoption de ce projet de protocole et il est donc particulièrement important d'examiner l'annonce qui a été faite par le représentant du gouvernement d'un État membre en décembre 2006 selon lequel son gouvernement envisageait de façon positive le fait d'organiser une telle conférence.

À la lumière de tous ces développements positifs, nous pensons que le moment est maintenant opportun pour présenter les résultats de tous ces efforts intersessionnels à une autre réunion spéciale des principaux gouvernements associés à cela et à des représentants des secteurs commerciaux et financiers également, et ce tout particulièrement pour aider ces parties à nous donner leur avis quant au meilleur moyen de mener à terme le travail relatif à l'élaboration du projet préliminaire de protocole.

C'est pourquoi nous allons bientôt convoquer une telle réunion à New York, elle aura lieu les 19 et 20 juin. La réunion sera parrainée par ??, le cabinet d'avocats de M. ??, le coordonnateur du groupe de travail spécial, ce qui montre bien l'intérêt que prennent à ces dernières activités les secteurs commerciaux et financiers et donc l'attitude sera essentielle pour ce qui est d'assurer la réussite pratique du produit final de notre travail.

Nous sommes fermement convaincus que la solide préparation qui a été réalisée ces dix derniers mois garantira la réussite de la réunion. Et lorsque je parle de réussite, je veux dire que nous sommes très optimistes. À notre avis, la réunion de New York permettra de mettre en place des paramètres qui nous permettront de reconvoquer le

comité d'experts gouvernementaux cet automne avec alors un échéancier accéléré pour le reste du travail restant à effectuer. Comme par le passé, nous serons heureux de pouvoir une fois de plus collaborer pleinement avec tous les États membres du COPUOS pour mettre la touche finale au protocole qui, malgré toutes les difficultés, peut assurément jouer un rôle majeur pour ce qui est de permettre de trouver des capitaux privés pour les activités spatiales commerciales, et en même temps permettre de poser la première pierre dans le cadre de la réglementation internationale des activités commerciales dans l'espace extra-atmosphérique.

Comme je l'ai dit l'année dernière, les deux sessions du comité d'experts gouvernementaux qui ont eu lieu jusqu'à présent ont clairement montré qu'il est souhaitable que les gouvernements se présentent à de telles sessions en étant tout à fait au courant des problèmes clés et qu'ils n'aient pas à prendre de décision à ce propos à l'improviste, sans être véritablement préparés de façon satisfaisante. Il est essentiel pour toutes les parties concernées de discuter directement les unes avec les autres à propos des questions clés, à l'avance, relativement à la session qui suivra, afin que ladite session puisse donner les meilleurs résultats possibles.

Maintenant, en parlant à la fois au nom d'UNIDROIT et du groupe de travail, je dis que cela nous permettra de participer plus efficacement aux prochaines réunions, notamment la réunion de New York. Ainsi, nous pourrons utiliser le mieux possible cette prochaine session et nous pourrons faire avancer les choses et obtenir des résultats positifs aussi rapidement que possible.

Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie le représentant d'UNIDROIT pour son intervention très complète qui nous a présenté des éléments extrêmement intéressants pour ce qui est de la poursuite du débat. Il y a l'un des objectifs d'UNIDROIT est le service public et il s'agit de voir comment on pourra reprendre les éléments du droit civil, du droit public ou du droit privé d'un côté, et puis aussi faire en sorte que la notion de service public soit bien prise en considération dans de bonnes conditions et qu'on évite d'avoir les distorsions qui pourraient surgir par ailleurs et qui risqueraient d'empêcher que l'on obtienne un bon résultat à l'issue de nos discussions. Il s'agit donc de pouvoir continuer de travailler sur ces notions-là. Une suggestion très modeste que je pourrais faire c'est que je pense que la question de la réunion qui est prévue à New York me paraît être une excellente idée, ce sera à partir du 19 juin, me semble-t-il. Mais je voudrais rappeler au représentant d'UNIDROIT que le COPUOS a une réunion qui est directement liée à

cela et il s'agira de prendre note des résultats des Sous-Comités scientifique et technique et juridique et cette réunion se termine le 16 juin à Vienne. Je ferais peut-être une petite proposition. Il serait bon de faire en sorte que ces réunions soient plus compatibles. C'est en effet une question qui est examinée dans le cadre des Nations Unies et donc il faudrait tenir compte également du travail réalisé aux Nations Unies pour ce qui est des dates. Mais bien entendu, vous avez toute liberté de choisir quand vous voulez tenir ces réunions, mais pour ce qui est d'un souci d'efficacité, je pense qu'il serait bon de veiller à ce que les dates soient bien compatibles. Je vous répète mes remerciements, néanmoins, car je crois que votre exposé était très complet.

Il n'y a pas d'autre intervention. Oui, pardon, la représentante du Japon.

Mme S. AOKI (Japon) [*interprétation de l'anglais*]: Notre délégation a écouté ce qui a été dit jusqu'à présent et cette année, nous voudrions dire que nous sommes convaincus que le COPUOS pourra poursuivre le travail qui a déjà été engagé. Notre délégation est heureuse d'avoir reçu des renseignements très directs qui ont été donnés par le représentants de l'Italie à propos du groupe de travail d'experts à propos du point 3 de l'ordre du jour et notre délégation est très heureuse des explications très complètes qui ont été données il y a quelques instants par UNIDROIT. [*L'interprète signale que, comme d'habitude, lorsqu'une intervention est lue, il est essentiel qu'elle soit communiquée aux interprètes, surtout quand elle est lue rapidement, etc., parce que l'interprétation ne peut pas être satisfaisante dans ces conditions. C'est tout simplement et regrettablement ainsi.*]

Le deuxième protocole a été ouvert pour la signature le mois dernier et cela montre les progrès qui ont été réalisés sur ce qui est des questions concernant les activités commerciales. Notre délégation est donc tout à fait optimiste pour ce qui est de l'adoption du protocole sur les objets spatiaux. En attendant la troisième réunion des experts gouvernementaux qui devra avoir lieu en 2007, le Sous-Comité pourra poursuivre la discussion sur les questions résiduelles et pourra essayer de trouver une solution consensuelle et notre délégation voudrait répéter qu'elle appuie ce qui est prévu pour ce point de l'ordre du jour dans l'année qui vient.

Merci de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie la représentante du Japon pour cette déclaration. Je donnerai la parole au représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais rappeler que ma délégation lorsqu'elle est intervenue dans le cadre de l'échange général de vues, a déjà dit qu'elle était très satisfaite du fait que l'examen des développements concernant le projet de protocole sur les objets spatiaux dans le cadre de la Convention sur les matériels d'équipement mobiles avait été incluse à l'ordre du jour de notre Sous-Comité cette année. Je pense qu'il est très bon que nous ayons eu l'occasion d'entendre l'observateur d'UNIDROIT, notre collègue Martin Stanford, parce qu'il participe à nos réunions depuis de nombreuses années et il nous a toujours tenus au courant des progrès réalisés dans le cadre des activités d'UNIDROIT. Il a également contribué aux importantes délibérations que nous avons tenues par le passé à propos de certaines questions particulières concernant le Comité et les Nations Unies.

Je suis heureux également de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui. C'était une déclaration très complète, très précise, et nous sommes très satisfaits du travail réalisé relativement à la Convention du Cap et nous pensons que tout cela fonctionne très bien. Il y a deux protocoles importants qui sont en jeu et bien entendu, nous sommes vivement intéressés par ce qui se fait à propos du troisième protocole qui concerne les objets spatiaux ou les biens spatiaux. Je pense qu'après une certaine pause dans les négociations à propos de ce troisième protocole, le travail à son sujet va se poursuivre cette année et cela permettra de mener à terme ce travail sur le protocole spatial. Je pense que vus les progrès ainsi réalisés, nous devrions également garder ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la République tchèque, mon ami, M. Kopal. Alors, je ferais quelques commentaires. D'abord, deux minutes après vous avoir confié la présidence, je peux vous assurer que vous verrez qu'il y a beaucoup de travail avec UNIDROIT et à partir de ce moment-là et jusqu'à ce que je vous remette la présidence officiellement, n'ayez aucun doute, la question d'UNIDROIT va rester à l'ordre du jour du Sous-Comité. C'est un thème extrêmement important. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour ce qui est de l'excellent exposé que nous avons entendu de la part du représentant d'UNIDROIT, je l'ai dit moi aussi, et il y a eu d'autres exposés extrêmement intéressants, Mme Williams, qui représentait l'ADI, et puis la représentante de la Fédération d'astronautique, et dans le rapport, je pense qu'il faudra faire particulièrement référence à cela, ça se fait

normalement, mais je pense que cette fois-ci il s'agira d'insister un peu là-dessus parce qu'il y a aussi des interventions qui n'ont pas été faites et nous l'avons dit à propos de l'UIT, à propos de l'UNESCO, à propos de huit organisations internationales qui devraient être présentes ici. L'UIT est directement concernée par l'orbite géostationnaire et les jeux peuvent devenir complexes selon ce qui se passe à cet égard. Je pense qu'il est dans l'intérêt de bien vous soumettre maintenant l'idée d'avoir un paragraphe dans le compte-rendu ou le rapport qui soulignera en particulier les excellentes contributions que nous avons entre hier et aujourd'hui, enfin hier non peut-être pas, c'est vrai, dimanche non il n'y a pas eu d'intervention, mais non je crois que personne n'a fait de commentaires même s'il y a des gens qu'on a pu rencontrer dans le parc. Donc, on fera particulièrement référence à ces exposés parce qu'ils permettent de faire en sorte que toutes ces questions restent bien d'actualité et qu'on voit ce qui se passe à leur sujet et cela favorise la réflexion à leur propos. S'il n'y a pas d'objection, il y aura un tel paragraphe qui sera rédigé avec toute sa sagesse par le secrétariat. *Il en est ainsi décidé.*

Pratique des États et des organisations internationales en ce qui concerne l'immatriculation des objets spatiaux dans le cadre d'un plan quadriennal qui couvre la période 2004-2007 (point 9 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons passer maintenant à l'examen du point 8 de l'ordre du jour. Pardon, le point 9, "Pratique en ce qui concerne l'immatriculation des objets spatiaux". C'est avec plaisir que je donnerai la parole au représentant de la France.

M. A. KERREST (France) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, selon le plan de travail adopté par le Comité en 2003, le groupe de travail présidé par M. Kai-Uwe Schrogl devait en 2006, déterminer les pratiques communes et établir des projets de recommandations visant à renforcer l'adhésion à la Convention sur l'immatriculation des objets spatiaux. L'an dernier, lors de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique, un non-papier préparé par le président du groupe de travail a été soumis aux différentes délégations. Au terme de ces réunions, les conclusions auxquelles le groupe de travail est parvenu l'an dernier correspondent dans l'ensemble aux positions françaises. Ce document a par la suite fait l'objet de discussions informelles auxquelles la France a participé.

Le présent projet de résolution poursuit différents objectifs. En son point 1, il s'agit

d'encourager l'adhésion et la mise en œuvre de la convention par les organisations internationales. La France en soutient fortement les recommandations. En ce qui concerne le point 2 du projet de résolution, l'objectif est d'harmoniser les pratiques des États en la matière. Au point 2a) certaines d'entre elles, les pratiques administratives ne devraient pas poser de difficultés aux différentes délégations et devraient permettre d'assurer une meilleure cohérence des déclarations. Au point 2b) l'ajout d'informations additionnelles telles que celles proposées dans le projet actuel permettra de disposer d'informations plus complètes. En particulier, l'information relative à toute évolution relative à l'opération du satellite pourra être signalée.

Au point 3 du projet de résolution est établie une recommandation des mesures pour assurer l'immatriculation effective des objets spatiaux. Le but est d'éviter l'absence d'immatriculation. Actuellement, de trop nombreux objets spatiaux ne sont pas immatriculés. Ces recommandations ont pour but de répondre aux préoccupations actuelles qui concernent à la fois les États et les organisations internationales.

Le point 4 du projet de résolution porte sur la question du transfert de propriété des objets spatiaux. Actuellement, les pratiques sont très inégales en cas de transfert de propriété en orbite d'un objet spatial. Le projet actuel a pour but de demander qu'après le transfert de propriété, un minimum d'informations soient communiquées aux Nations Unies. L'information sur ces éléments, sur la vie du satellite et des événements qui pourraient éventuellement se produire dans le cadre de l'opération du satellite nous apparaît tout à fait nécessaire.

La délégation française soutient les principes qui sont indiqués dans le projet actuel et ne manquera pas de participer activement aux travaux du groupe de travail.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué de la France. Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

M. K. CHUNG (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le Sous-Comité des affaires juridiques va examiner et mettre un terme aux quatre années de travail concernant la pratique des organisations internationales et des États pour ce qui est de l'immatriculation des objets spatiaux. Ma délégation a fait rapport sur les pratiques d'immatriculation en Corée et a souligné la nécessité de renforcer la convention. Ma délégation

voudrait répéter combien il est important d'assurer l'universalité du système de traités et de mettre en place des systèmes de mise en œuvre nationaux pour faire face aux questions qui se posent.

À cet égard, ma délégation prend note du document de travail préparé et présenté par le président du groupe de travail, M. Kai-Uwe Schrogl. Ma délégation voudrait féliciter M. Schrogl pour son excellent travail en particulier durant la réunion intersessionnelle qui a eu lieu à Berlin en janvier. La République de Corée n'a pas pu participer à cette réunion intersessionnelle mais a été tenue au courant du travail qui a été fait et avait été avertie à l'avance. Ma délégation considère que des discussions très productives y ont eu lieu. Le document de travail fait d'importantes recommandations en ce qui concerne notamment les renseignements supplémentaires concernant les objets spatiaux, le transfert de propriété des objets en orbite, l'enregistrement par des organisations intergouvernementales et l'immatriculation distincte des véhicules de lancement. Ma délégation est d'avis que ces recommandations pourraient fournir des solutions pratiques face à la complexité croissante de l'immatriculation des objets spatiaux qui résulte de l'augmentation des activités spatiales de la part du secteur privé ou intergouvernemental. Ma délégation espère que les discussions permettront de renforcer la mise en œuvre de la Convention sur l'immatriculation.

Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la République de Corée. Est-ce que le représentant des Pays-Bas souhaitait intervenir à propos de cette question? Je vous donne la parole.

M. R.J.M. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Bonjour chers collègues. Nous sommes très heureux du travail qui a été réalisé pendant l'intersession et nous en appuyons les résultats, en particulier le projet de résolution de l'Assemblée générale. Nous voudrions féliciter le Président pour le travail qu'il a réalisé. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup. Excusez-moi, avant de donner la parole aux prochains intervenants, je voudrais vous demander que toute déclaration, puisqu'il s'agit d'une question de fond importante, je voudrais que vous la réserviez pour le groupe de travail, parce que sinon ça va réduire le temps dont va disposer le groupe de travail qui a de nombreuses questions à examiner. S'il s'agit d'une déclaration générale sur cette question, je demanderai aussi bien aux représentants de l'Égypte ou de la République tchèque s'ils veulent

intervenir à ce propos, s'ils ne veulent pas réserver leurs commentaires à la réunion du groupe de travail. Mais s'il s'agit d'une déclaration générale sur cette question, c'est différent, là je peux leur donner la parole, et je dirai la même chose au représentant de la Grèce. Je souhaite que nous mettions l'accent sur le groupe de travail parce que c'est là qu'on va négocier ce type de choses. C'est simplement un appel que je vous lance. Je voudrais que chacun fasse preuve de bonne volonté, sauf si c'est pour une déclaration de caractère général. Est-ce que nous sommes d'accord là-dessus? Le délégué de l'Égypte me dit que oui. Je donne donc la parole au représentant de l'Égypte. Ce que je veux savoir c'est si vous êtes d'accord, c'est-à-dire que les commentaires que vous allez faire maintenant il conviendrait plutôt de les faire dans le groupe de travail pour ne pas perdre de temps et pour donner plus de temps au président du groupe de travail qui a entamé un processus très sérieux à ce propos, mais les déclarations de caractère général, sont comme leur nom l'indique, très générales, et donc je demande à la Grèce, à l'Égypte et à la République tchèque si elles ont des déclarations à faire, si elles ne veulent pas plutôt le faire dans le cadre du groupe de travail qui va commencer ses activités immédiatement après la présente réunion. Merci beaucoup.

Nous allons bientôt lever la séance. Excusez-moi. Le représentant de la Grèce. Est-ce que je peux terminer d'abord? Je voudrais terminer ce que j'ai à dire, parce que j'ai un petit peu de mal, alors si vous me laissez terminer, je pourrai ensuite donner suite. Je voudrais simplement que vous me donniez la possibilité en tant que Président du Comité et par respect pour le travail que réalise avec tant d'efforts la représentation de l'Allemagne, je pense que la déclaration que vous voulez faire maintenant, pour que celle-ci ait plus de répercussions, plus d'effets, puisse être mieux discutée, il vaudrait mieux que vous la fassiez dans le cadre du groupe de travail et c'est ce avec quoi a déjà été d'accord la délégation de l'Égypte. Je vous donne la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Je voudrais dire deux mots simplement, parce que j'ai demandé la parole ici parce que nous parlons d'une certaine manière officiellement, tandis que dans le groupe, ce n'est pas le cas. En tout cas, je voudrais deux choses, simplement en un mot.

D'abord, sur la procédure, tout ce que nous devons faire cette année c'est procéder à la conclusion si nous pouvons le faire, d'un texte qui n'a rien à faire avec les résolutions. Donc, nous sommes tous d'accord que nous continuons notre travail sur ces directives. Quant au fait que nous allons introduire tous ces éléments très importants qui existent dans cette proposition. Donc, je voudrais savoir s'il n'y a pas d'objection de procéder de cette manière. Je vous remercie, je m'excuse de vous avoir interrompu, mais je voudrais vraiment établir quelque chose d'officiel.

Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. C'est justement ce qui va pouvoir être examiné immédiatement dans le cadre du groupe de travail. Je remercie le représentant de la Grèce. Nous allons maintenant lever la séance du Sous-Comité pour que le groupe de travail sur le point 9 puisse tenir sa deuxième séance sous la présidence de Kai-Uwe Schrogl de l'Allemagne.

Mais auparavant, je voudrais faire savoir aux délégués ce qu'il en est de notre calendrier de travail. À 15 heures cet après-midi, nous nous réunirons à nouveau et il y aura auparavant une réunion importante qui sera présidée par M. Kopal au sujet de consultations officieuses relativement à l'ordre du jour de la prochaine session. Cet après-midi, nous examinerons le point 8 de l'ordre du jour, et il y aura bien entendu une intervention d'UNIDROIT à ce sujet et il y aura également le groupe de travail qui pourra se réunir et pour le moment, la présente séance est terminée. Merci.

La séance est levée à 10 h 4.